

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 5165

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, Mme Audibert, Mme Meunier, M. Ramadier, M. Bourgeaux, Mme Kuster, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Bony, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Trastour-Isnart, M. Grelier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Sermier, M. Pierre-Henri Dumont, M. Herbillon, M. Rémi Delatte, M. Benassaya, M. Therry, M. Viry, M. Ravier, M. de Ganay et M. Viala

ARTICLE 2

À la dernière phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« garanti »

les mots :

« et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation garantissent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'éducation à l'environnement et au développement durable doit se faire tout au long du parcours scolaire de l'individu.

Aussi, de nombreux adolescents s'émancipent et deviennent des primo-consommateurs il est donc important qu'ils soit sensibilisés au même titre que les élèves du primaire et du secondaire.

Cet amendement vise donc à inclure les étudiants dans l'éducation à l'environnement.